



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 mars 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot;
M. Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-03-23-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 04.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-03-23-02

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 4.1. « Gestion de l'eau », 15.1. « Politique de développement social durable : Visite de la MRC de La Vallée-de-l'Or », 15.2. « Chambre de commerce », 15.3. « Programme Accès Loisirs ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2016 : ADOPTION

CA 16-03-23-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. GESTION DE L'EAU

Monsieur Gilles Bolduc, ingénieur à la firme BMI experts-conseils, donne son avis sur l'embauche d'un ingénieur aux cours d'eau qui se veut favorable plutôt que de recourir à des services externes, entre autres, afin d'assurer une gestion optimale des cours d'eau.

Monsieur Paul Herrbach prend son siège à 13 h 15.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 16-03-23-04

**5.1.1. LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 16-03-23 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-03-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

CA 16-03-23-05

**5.1.2. POLITIQUE DE DÉPENSES DES ÉLUS, CADRES, EMPLOYÉS ET FRAIS
DE REPRÉSENTATION : DÉPÔT POUR RECOMMANDATION AU
CONSEIL**

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la Politique de dépenses des élus, cadres, employés et frais de représentation telle que présentée.

Proposition adoptée.

CA 16-03-23-06

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

**5.2.1. POLITIQUE D'ACHAT LOCAL RESPONSABLE : DÉPÔT POUR
RECOMMANDATION AU CONSEIL**

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la Politique d'achat local responsable après avoir précisé, pour les dépenses de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), que l'écart avec les prix du marché ne doit pas excéder 10 %.

Proposition adoptée.

CA 16-03-23-07

**5.2.2. PROJET DE RÈGLEMENT 227 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES
ÉLUS : DÉPÔT POUR RECOMMANDATION AU CONSEIL**

Ce point est reporté pour discussion au caucus du conseil.

**5.2.3. DEMANDES DE FINANCEMENT - POLITIQUE DE TRAITEMENT DES
DIFFÉRENTS DOSSIERS : SUIVI**

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la Politique de traitement des différents dossiers concernant les demandes de financement telle que présentée.

Proposition adoptée.

5.2.4. MRC D'ARGENTEUIL - OPPOSITION TRANSCANADA : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

**5.2.5. ASSEMBLÉE ANNUELLE ET CONGRÈS 2016 DE L'ALLIANCE DES
VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT : INFORMATION**

CA 16-03-23-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** monsieur Yvon Chiasson à participer à l'assemblée annuelle et au congrès 2016 de l'Alliance des villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent et de lui rembourser les dépenses afférentes.

Proposition adoptée.



6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. INSPECTEURS (2) AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL - POSTES POUR ÉTUDIANTS : OCTROI DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au fonds de voirie régional pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT les expériences antérieures des étudiants à la MRC pour le poste d'inspecteur au fonds de voirie régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une amélioration dans l'identification et la sécurité des inspecteurs en leur fournissant des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule, ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Frédéric Lecompte-Lasalle, pour la période du 2 mai 2016 au 19 août 2016 et à monsieur Nicolas Courcelles, pour la période du 30 mai 2016 au 19 août 2016, tous les deux (2) à titre d'inspecteur au fonds de voirie régional, pour un maximum de trente (30) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer les contrats de travail.

Proposition adoptée.

7.2. EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus aux postes budgétaires suivants :

- 02 22000 141 pour 60 %;
- 02 29000 141 pour 40 %.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée indéterminée à monsieur Sébastien Labelle à titre de conseiller en sécurité incendie et civile, à compter du 7 mars 2016, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 7 et l'échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

CA 16-03-23-09

CA 16-03-23-10



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1.1. AVIS DE NON-CONFORMITÉ - PGMR DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

10.1.2. UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

Messieurs le directeur général et Paul Herrbach font un suivi du dossier.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 957, 971, 972

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 957 a pour objet la modification du règlement numéro 772 concernant le lotissement afin :

- 1) D'autoriser une intersection en « + » pour le croisement des rues Denis et des Cèdres;
- 2) D'établir la condition pour déroger aux règles établies quant à la localisation des réseaux de télécommunication et de distribution d'énergie;
- 3) De préciser la nature des terrains acceptables lors de cessions de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels selon la section 5 du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 971 a pour objet la modification du règlement de zonage numéro 771 relativement à la protection des arbres et des boisés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 972 a pour objet la modification du règlement sur les permis et certificats numéro 774 relativement à la plantation et à l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 957, 971 et 972 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-03-23-11

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéro 957, 971 et 972 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS DANS LE CADRE DU PROJET « CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC est un partenaire de Nature-Action Québec dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges s'étend sur 50 km, de Pointe-Fortune à L'Île-Perrot, et couvre plus de 18 200 ha de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, de Sainte-Justine-de-Newton, de Saint-Lazare et de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance formant le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de vingt-trois mille dollars (23 000 \$) de la part de la MRC pour l'année 2016-2017 pour compléter le montage financier du projet au montant de cent soixante-quinze mille cent trente-cinq dollars (175 135 \$) pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la *Politique de l'arbre et des boisés* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-03-23-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la mise en œuvre du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges pour 2016-2017 et **d'octroyer** une contribution financière de vingt-trois mille dollars (23 000 \$) pour la réalisation dudit projet.

Proposition adoptée.

11.1.3. DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ALIÉNATION ET SERVITUDE TEMPORAIRE POUR PONCEAU

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du ministère des Transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'aliénation et d'établissement d'une servitude temporaire de travail;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ à la MRC pour le dossier n° 411317 concernant la demande du ministère des Transports pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant l'aliénation en sa faveur d'une superficie de 1219,1 m², constituée d'une partie des lots 2 398 068 et 2 400 031 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude temporaire de travail d'une superficie de 460,4 m² d'une partie des lots 2 398 068 et 2 400 031 du cadastre du Québec. Le tout sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur la montée de la Station, à l'intersection de la coulée Beauchamps de la branche n° 7 (McCuaig);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 8 février 2016 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande du ministère des Transports du Québec, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise des travaux sur une infrastructure existante, et non pas l'ouverture d'une nouvelle rue en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-03-23-13

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **de donner** un avis favorable au dossier n° 411317 quant à la demande du ministère des Transports du Québec d'utiliser à des fins autres que l'agriculture



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

une superficie approximative de 1 679,5 m² correspondant à une partie des lots 2 398 068 et 2 400 031 visant l'aliénation en sa faveur d'une superficie de 1219,1 m² sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et l'établissement d'une servitude temporaire de travail d'une superficie de 460,4 m² d'une durée de trois (3) ans afin d'effectuer des travaux sur un ponceau.

Proposition adoptée.

11.1.4. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE ET STABILISATION D'UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la municipalité de Saint-Polycarpe à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de stabilisation d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise de permettre à la municipalité de stabiliser le talus de la rivière Delisle entre le chemin de l'Église et la rivière Delisle en effectuant des travaux dans la bande riveraine du cours d'eau et dans le littoral;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 9 février 2016 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de la municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise de permettre à la municipalité de stabiliser la section de la berge suite à un glissement de terrain survenu en 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette section menace l'intégrité de la route et qu'une autre section de berge à l'est menace de s'effondrer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de donner** un avis favorable à la demande d'avis de la CPTAQ à la MRC pour le dossier n° 411363 concernant la demande de la municipalité de Saint-Polycarpe pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, d'une longueur totale de 31,6 m et d'une superficie totale de 314,8 m² constituée des lots 3 766 230 et 3 766 316 du cadastre du Québec le long de la rivière Delisle.

Proposition adoptée.

11.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.2.1. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE DES MUNICIPALITÉS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-15-1 DE LA MRC (CONCORDANCE AU PMAD) : SUIVI

Monsieur Raymond Malo donne une mise à jour sur l'état de la situation.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. PROJET PILOTE 2016 : ENTENTE AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

CA 16-03-23-14



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Poirier mentionne que, dans le cadre du projet pilote qui sera proposé au conseil de la MRC en mars, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges se voit confier la mise en œuvre de la politique culturelle.

14.2. MODIFICATION À LA LAU - POUVOIR AUX MRC EN MATIÈRE DE BANDES RIVERAINES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document et mentionne qu'il sera amené au conseil de mars comme demandé par la Table de l'eau.

14.3. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - UTILISATION DES SOMMES : DEMANDE D'APPUI

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui et conviennent de ne pas donner suite.

14.4. PROJET DE LOI 86 - MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : VISITE DE LA VALLÉE-DE-L'OR

Monsieur Marc Roy fait un suivi de la visite des représentants de la MRC de la Vallée-de-l'Or concernant, entre autres, la mise en œuvre de notre Politique de développement social durable.

15.2. CHAMBRE DE COMMERCE

Monsieur Guy Pilon demande des précisions concernant la contribution de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de la MRC au CLD dans ce dossier. Monsieur le directeur général demande une rencontre à monsieur Pilon en compagnie de monsieur Julien Turcotte à ce sujet.

15.3. PROGRAMME ACCÈS LOISIRS

Monsieur Guy Pilon soulève des questions concernant le programme Accès Loisirs. Madame Mylène Blais mentionne que Madame Catherine Boyer, chef de division Loisirs, a mentionné que la ville de Vaudreuil-Dorion n'embarquerait pas dans ce programme pour le moment.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Auger pose des questions et fait des affirmations concernant une cause à la cour municipale.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Paul Herrbach**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que la séance soit levée à 14 h 53.**

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

CA 16-03-23-15